



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°971-2021-288

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DCL / BRGE

971-2021-11-03-00009 - arrêté DCL/BRGE du 03 novembre 2021 établissant la liste des binômes de candidats enregistrés en préfecture pour le second tour de scrutin des élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021 (3 pages)

Page 3

DCL

971-2021-11-03-00009

arrêté DCL/BRGE du 03 novembre 2021
établissant la liste des binômes de candidats
enregistrés en préfecture pour le second tour de
scrutin des élections départementales partielles
des 31 octobre et 7 novembre 2021



**Arrêté DCL/BRGE du 03 novembre 2021
établissant la liste des binômes de candidats enregistrés en préfecture
pour le second tour de scrutin
des élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

- Vu** le Code électoral et notamment l'article R.109-2 ;
- Vu** la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- Vu** le décret n°2014-235 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Guadeloupe ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Alexandre ROCHATTE) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI n°971-2020-09-01-003 du 1^{er} septembre 2020 du préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 16 septembre 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection partielle des conseillers départementaux des cantons n° 1, 4 et 5 dans le département de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 30 septembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 16 septembre 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection partielle des conseillers départementaux des cantons n° 1, 4 et 5 dans le département de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté DCL/BRGE du 21 septembre 2021 fixant les lieux, dates et heures limites de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021 ;
- Vu** l'arrêté DCL/BRGE du 06 octobre 2021 modifié le 08 octobre 2021 établissant la liste des binômes de candidats enregistrés en préfecture pour le 1^{er} tour de scrutin des élections départementales partielles des 31 octobre 2021 et 7 novembre 2021 fixant les lieux, dates et heures limites de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

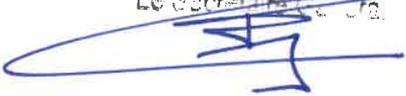
Article 1^{er} - Dans le cadre du second tour des élections départementales partielles du **dimanche 7 novembre 2021**, la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants des cantons (1-Les Abymes), (4-Baie-Mahault 1) et (5-Baie-Mahault 2), après enregistrement des dernières candidatures en préfecture le **mardi 2 novembre 2021 avant 16 heures**, est arrêtée et annexée au présent arrêté.

Article 2 - La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants sera communiquée aux maires de chaque canton.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et les maires des Abymes, de Baie-Mahault et de Petit-Bourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Basse-Terre, le **03 NOV. 2021**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Sébastien CAUWEL

Délais et voies de recours :

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.f

LISTE DES CANDIDATS ET SUPPLÉANTS

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE PARTIELLE - 2nd TOUR DU 7 NOVEMBRE 2021

Canton 01 - Les Abymes 1

Nuance

Panneau 2 **Mme FAITHFUL Francesca et M. RAUZDUEL Rosan** BC-DVG

- 1 Mme FAITHFUL Francesca
 Mme BERNARDIN GERMAIN Christelle
- 2 M. RAUZDUEL Rosan
 M. LONGFORT Michel

Panneau 3 **M. DESHAYES Fred et Mme LERUS Chantal** BC-DVG

- 1 M. DESHAYES Fred
 M. SELLIN Patrick
- 2 Mme LERUS Chantal
 Mme AZEDE Lise

Canton 04 - Baie-Mahault 1

Panneau 1 **M. MADO Michel et POLIFONTE MOLIA Hélène** BC-DVG

- 1 M. MADO Michel
 M. DESSOUT Justin
- 2 Mme POLIFONTE MOLIA Hélène
 Mme BAZILE CHALUS Danila

Canton 05 - Baie-Mahault 2

Panneau 1 **M. LOSBAR Guy et ROGER Sabrina** BC-DVC

- 1 M. LOSBAR Guy
 LUCE Fabrice
- 2 Mme ROGER Sabrina
 Mme DAN Gerty

Panneau 2 **M. DELVER Pascal et MANNE Ingrid** BC-DIV

- 1 M. DELVER Pascal
 M. LEREMON Laurry
- 2 Mme MANNE Ingrid
 Mme RIMBON Sabrina